



Direction des Affaires Culturelles

2025 DAC 218 Subventions (22.000 euros) à deux associations organisant des événements littéraires : CIRCE (6e) et Les Belles Absentes (20e)

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la politique menée par la Ville de Paris en faveur de la promotion de la littérature dans la capitale, et en particulier de la poésie, je vous propose d'accorder notre aide à deux associations organisant des événements littéraires l'association CIRCE Centre d'Information, de Recherche, de Création et d'Etudes Littéraires et Artistiques (6e) et Les Belles Absentes (20e).

Créée en 1984, l'association CIRCE (Centre d'Information, de Recherche, de Création et d'Etudes Littéraires et Artistiques) organise annuellement le Marché de la Poésie qui s'inscrit dans le cadre de la Foire Saint Sulpice.

Le Marché de la Poésie, manifestation gratuite, a lieu habituellement durant 5 jours au printemps, place Saint Sulpice dans le 6^{ème} arrondissement de Paris. Près de 500 éditeurs et revues de poésie et de création littéraire, et 30 000 visiteurs y participent chaque année. L'édition 2024 s'est déroulée du 19 au 23 juin : 500 signatures d'auteurs et des lectures sur les stands ont été organisées par les éditeurs et près de 400 nouveautés (livres et revues) ont été présentées. Une quarantaine de manifestations ont animé la Scène du Marché (lectures, tables rondes, remises de prix...) avec comme thématique la Grèce.

En 2025, la quarante-deuxième édition prévue du 18 au 22 juin mettra la poésie palestinienne à l'honneur.

Une dizaine de poètes palestiniens seront présents durant les cinq jours du Marché de la Poésie. Les états généraux auront pour thème « L'édition du poème ». Plus de 500 signatures d'auteurs et des lectures sur les stands viendront compléter cette programmation, près de 400 nouveautés (livres et revues) seront également présentées à cette occasion. Une trentaine de manifestations animeront la scène du Marché (lectures, tables rondes, remises de prix, concerts...).

Compte tenu de l'intérêt des activités culturelles menées par l'association CIRCE, Centre d'Information, de Recherche, de Création et d'Etudes Littéraires et Artistiques, je vous propose de lui attribuer, en 2025, une subvention d'un montant de 18.000 euros.

Créée en 2001, l'association Les Belles Absentes organise depuis 2019 un festival de poésie, le festival du haut des cimes de Belleville, pour prolonger le Printemps des poètes à Paris sur la colline de Belleville (Paris 20e). D'accès libre et gratuit, le festival a pour objectif de donner la parole aux poètes contemporains du quartier et d'ailleurs, de promouvoir les librairies (le Comptoir des mots, le Genre Urbain, l'Atelier et le Merle Moqueur) et éditeurs (les éditions du Cygne et Christophe Chomant) tout en faisant découvrir au public des lieux insolites et parfois secrets du quartier. Des ateliers et spectacles sont également proposés.

Pour l'édition 2025 prévue du 5 au 15 juin, le festival souhaite continuer à proposer un accès exigeant à la poésie en la reliant au territoire dans le cadre d'un programme varié de promenades, d'ateliers, de dispositifs d'écoute variés et immersifs dans des lieux partenaires du quartier : le Pavillon Carré Baudoin, la médiathèque Marguerite Duras, l'Atelier de la rue du retrait. Durant ces quelques jours de festival, ateliers ouverts se mêlent aux promenades poétiques urbaines et à des rencontres avec les auteurs autour de happenings, de lectures et de spectacles.

Compte tenu de l'intérêt que représente ce projet pour le public parisien, je vous propose d'allouer à cette association une subvention d'un montant total de 4 000 euros.

Je vous remercie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2025 DAC 218 Subventions (22.000 euros) à deux associations organisant des événements littéraires : CIRCE (6e) et Les Belles Absentes (20e)

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à deux associations organisant des événements littéraires, l'association CIRCE Centre d'Information, de Recherche, de Création et d'Etudes Littéraires et Artistiques (6e) et l'association Les Belles Absentes (20e) ;

Vu l'avis du conseil du 6e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du conseil du 20e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par madame Carine Rolland au nom de la 2e commission,

Délibère

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 18.000 euros est attribuée à l'association CIRCE Centre d'Information, de Recherche, de Création et d'Etudes Littéraires et Artistiques, Hôtel de Massa, 38, rue du Faubourg Saint Jacques 75014 Paris, au titre de l'année 2025, pour l'organisation du 42e Marché de la poésie. Paris Asso : 19827 / 2025_03234 Siret : 39143655700014

Article 2 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros à l'association Les Belles absentes, 4, Villa des otages - 75020 Paris pour l'organisation du festival Du haut des cimes. Paris Asso : 70501 / 2025_00652.
SIRET : 44522113800024

Article 3 : La dépense correspondante de 22.000 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2025, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.